



Démonstrateurs et Labo-territoires des Villes Durables

-

Aide à la définition d'une méthodologie de pilotage du processus des innovations urbaines

Règlement de consultation

V2.5

14 février 2014

SOMMAIRE

Article 1 - Objectif de la consultation	3
Article 2 – Forme et type du marché.....	3
Article 3 – Coût, durée et délai du marché.....	3
Article 4 – Conditions relatives au marché.....	3
Article 5 – Conditions de participations des concurrents.....	4
Article 6 – Langue et monnaie.....	4
Article 7 – Délai de validité de l’offre.....	4
Article 8 – Contenu du dossier de consultation.....	4
Article 9 – Demandes de renseignements complémentaires	4
Article 10 – Présentation des dossiers d’offres	5
Article 11 – Conditions d’envoi des dossiers	5
Article 12 – Jugement des propositions.....	6
Article 13 – Négociation	6
Article 14 – Calendrier.....	7

Nom et adresse de l'organisme acheteur

Advancity, 6-8 av. Blaise Pascal, Champs-sur-Marne 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2

Correspondant

VINCENT Thomas, Directeur des opérations d'Advancity

Adresse Internet

thomas.vincent@advancity.eu

Article 1 - Objectif de la consultation

Le pôle de compétitivité Advancity, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipeement et de l'Aménagement d'Ile de France se sont associés pour lancer l'élaboration d'un guide d'aide à la mise en place de projets pilotes encore appelés démonstrateurs urbains, en Ile-de-France au premier chef mais devant être reproductible sur l'ensemble du territoire national. Le présent marché concerne l'élaboration du guide méthodologique permettant la mise en place de ces démonstrateurs.

Article 2 – Forme et type du marché

Le marché objet de la présente consultation est un marché de prestations intellectuelles conclu à prix forfaitaire. Il se fait dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, visé à l'article 28 du code des marchés publics, les modalités en sont fixées dans le présent document afin de répondre à la nature et aux caractéristiques du besoin ainsi que des circonstances de l'achat. Le marché présent respecte les principes applicables à l'ensemble des marchés publics à savoir la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Article 3 – Coût, durée et délai du marché

Le montant maximal envisagé par Advancity et ses partenaires financeurs est fixé à 100 000 € HT. Le délai de réalisation est fixé à 11 mois maximum, ce délai pouvant être raccourci par le prestataire dans son offre.

Article 4 – Conditions relatives au marché

Le paiement de la prestation est effectué par Advancity.

Article 5 – Conditions de participations des concurrents

L'offre est présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Dans le cas d'un groupement, il ne peut s'agir que d'un groupement solidaire. Dans le cas d'une offre en groupement, l'offre doit être présentée par le mandataire qui doit également agir en tant que coordonnateur du groupement, responsable de la bonne intégration des prestations de chacun des membres du groupement.

Article 6 – Langue et monnaie

La langue du contrat est le français. La monnaie du contrat est l'euro et tout risque de change est à la charge du titulaire.

Article 7 – Délai de validité de l'offre

La durée demandée de la validité de l'offre est de 60 jours calendaires.

Article 8 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des charges.

Advancity se réserve le droit de modifier tout ou partie du dossier de consultation jusqu'à 1 semaine avant la remise des offres prévues. L'ensemble des sollicitants recevrait alors simultanément les documents modifiés.

La remise des dossiers de consultation et les communications ultérieures hors la remise des offres se font par voie électronique auprès des représentants désignés par les groupements ou entreprises.

Article 9 – Demandes de renseignements complémentaires

Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires par courriel conformément au calendrier. Les réponses seront transmises par le même moyen à tous les candidats.

Article 10 – Présentation des dossiers d’offres

Les dossiers d’offre seront constitués des documents suivants :

1. Dossier administratif donnant tous les renseignements administratifs relatifs à l’entreprise ou au groupement soumissionnaire :
 - a. Pour chaque organisme du groupement
 - i. K bis
 - ii. Délégation de signature établissant la capacité de la personne soumissionnant à engager son organisme
 - iii. Pour les entreprises, comptes annuels (comptes de bilan et de résultat des trois derniers exercices se clôturant au plus 6 mois avant la date de soumission)
 - b. Pour le groupement, un document établissant la qualité de mandataire et d’intégrateur/coordonateur de l’un des organismes.
2. Note technique présentant la démarche et les ressources mises en œuvre
 - a. Compréhension de la problématique
 - b. Approche retenue et argumentation
 - c. Moyens mobilisés (usage de la sous-traitance limitée à 10% du montant de la prestation totale)
 - d. Organisation précise de l’équipe (qui doit faire quoi ?)
 - e. Une analyse des points critiques/risques et opportunités, et des moyens pour y remédier
 - f. Planning de réalisation, jalons, livrables
 - g. Planification souhaitée des
 - i. Réunions du Comité de pilotage
 - ii. Entrevues avec les personnes identifiées dans les organismes déclarés participer au Comité de Pilotage de l’étude (cf. le cahier des charges) et pouvant enrichir la prestation de leurs avis et expertises propres
3. Les CV des personnes auxquelles seront confiées les tâches à réaliser
4. Le descriptif des références pertinentes (dont, par exemple, dans les domaines de l’innovation, de l’urbain, de la rédaction de Guides, ...) des organismes participant au groupement et leur contribution à la qualité de la prestation.
5. Le bordereau des prix de la prestation détaillant pour chaque poste les personnes-mois (il est impératif que cela se fasse nommément pour chaque consultant senior ou expert et par catégories pour les autres intervenants).

Article 11 – Conditions d’envoi des dossiers

Les dossiers de remise d’offre seront à envoyer par voie écrite et électronique à l’adresse de l’acheteur et conformément au calendrier.

Article 12 – Jugement des propositions

La capacité financière sera appréciée eu égard aux renseignements financiers demandés pour les soumissionnaires.

Seules les offres réalisées dans le délai maximum de 11 mois seront examinées. Les offres seront appréciées en fonction des critères pondérés suivants :

1. La valeur technique de la méthode proposée 30 %
 - a. Degré d'ouverture de la problématique 7,5 %
 - b. Opérationnalité de l'approche et des livrables 7,5 %
 - c. Rapidité à la mise en place d'une version pouvant initier des cycles d'amélioration continue 7,5 %
 - d. Qualité de l'approche collaborative 7,5 %
2. Les compétences des personnes assemblées 20%
 - a. Qualité de leadership 10%
 - b. Pluridisciplinarité 5%
 - c. Complétude 5%
3. Les références assemblées par les organismes 20%
 - a. Européanisation 4%
 - b. Innovation 4%
 - c. Urbain / développement territorial 4%
 - d. Code des marchés publics 4%
 - e. Gouvernance des projets et innovation tirée par les usages 4%
4. Le prix 30% (Le prix est évalué par rapport à la moyenne des offres.)

Article 13 – Négociation

Advancity entrera en négociation avec les soumissionnaires des 3 offres les mieux notées.

Ces négociations ne pourront avoir pour effet de modifier les éléments fondamentaux de la consultation et des offres.

Article 14 – Calendrier

Le calendrier de la consultation est le suivant :

- Publication de l'appel d'offre dans un journal d'annonces légales (le Parisien) et une revue spécialisée (le Moniteur) ainsi que sur le site Internet www.advancity.eu. Le règlement ainsi que le cahier des charges seront adressés par retour de courriel sur demande à l'adresse suivante : thomas.vincent@advancity.eu. Les réponses aux questions seront apportées à tous les candidats ayant sollicité l'envoi des documents de consultation jusqu'à 18 heures la veille de la date limite de remise des offres.-elles seront transmises simultanément à l'ensemble des entités ayant sollicité les documents de consultation.
- Le délai limite de demande des documents de la consultation est fixé au 25 Février à midi-
- Les offres des prestataires seront transmises par voie postale et par voie électronique jusqu'au 3 mars 2014 à 10H00.
- 3 offres seront retenues pour des négociations qui se tiendront, sur convocation des candidats, le lundi 10 mars pendant deux heures chacune.
- Les offres définitives seront remises le 15 mars midi pour le premier soumissionnaire ayant négocié et avec un décalage de temps correspondant à l'écart de temps entre le début des auditions de négociation pour les deuxième et troisième soumissionnaires.
- Le Choix final de l'offre est prévu le 15 mars 2014